

DEPARTEMENT DE L'AIN

ARRONDISSEMENT DE BOURG EN BRESSE

COMMUNE DE BIRIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNE DE BIRIEUX

Délibération N° 2025001

Nombre de Conseillers : 10

En exercice : 10

Présents : 6

Votants : 7

L'an deux mil vingt-cinq et le Vendredi 21 février à 20h33, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Cyril BAILLET, Maire.

Présents : M. BAILLET, M. BARNONCEL, M. PELLOUX-PRAYER, Mme MOREL, Mme GEORGES, Mr DULONG

Excusé : Mr GUETTY ; Mme GIBRAT (pouvoir M. PELLOUX-PRAYER)

Absent : M. THEVENARD, M. CALATAYUD

Secrétaire de séance : M. PELLOUX-PRAYER

OBJET : Eclairage public : passage en led fin de l'extinction nocturne

Suite à la décision de modernisation de l'éclairage public, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de délibérer afin de rétablir l'éclairage public la nuit et ainsi pouvoir mettre en place le programme d'abaissement proposé par le SIEA, à savoir ;

- Allumage à 21h pas d'abaissement
- De 21h à 22h abaissement de 50%
- De 22h à 6h abaissement de 75%
- De 6h à 7h abaissement de 50%
- De 7h à extinction pas d'abaissement

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal souhaite rétablir l'allumage de l'éclairage public la nuit afin de mettre en place le programme d'abaissement ci-dessus.

La délibération est adoptée.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme au registre.
Le Maire, Cyril BAILLET



Signé électroniquement par : Cyril
BAILLET
Date de signature : 04/03/2025
Qualité : Maire

DEPARTEMENT DE L'AIN

ARRONDISSEMENT DE BOURG EN BRESSE

COMMUNE DE BIRIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNE DE BIRIEUX

Délibération N° 2025002

Nombre de Conseillers : 10

En exercice : 10

Présents : 6

Votants : 7

L'an deux mil vingt-cinq et le Vendredi 21 février à 20h33, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Cyril BAILLET, Maire.

Présents : M. BAILLET, M. BARNONCEL, M. PELLOUX-PRAYER, Mme MOREL, Mme GEORGES, Mr DULONG

Excusé : Mr GUETTY ; Mme GIBRAT (pouvoir M. PELLOUX-PRAYER)

Absent : M. THEVENARD, M. CALATAYUD

Secrétaire de séance : M. PELLOUX-PRAYER

OBJET : Attribution d'un fonds de concours communautaire Transition écologique pour la rénovation énergétique de l'appartement communal derrière la mairie

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les dispositions de l'article L.5214-16 V du Code Général des Collectivités Territoriales permettant le versement de fonds de concours entre la Communauté de Communes et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du Conseil Communautaire et des Conseils Municipaux concernés, et ce afin de financer les projets d'investissement en lien avec la transition écologique.

Il est rappelé que le montant des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assuré, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours.

La Communauté de Communes de la Dombes a, par délibération du Conseil Communautaire du 12 décembre 2024, décidé d'attribuer à la commune un fonds de concours de 23 693,44 € afin de permettre la rénovation énergétique de l'appartement communal derrière la mairie.

Le Conseil Municipal écoute l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

- **ACCORTE** le versement d'un fonds de concours communautaire de 23 693,44 € afin de permettre la rénovation énergétique de l'appartement communal derrière la mairie.
- **APPROUVE** le plan de financement ci-dessous :

DEPENSES PREVISIONNELLES	MONTANT HT	RECETTES PREVISIONNELLES	MONTANT
Maitrise d'œuvre	11 000,00 €	Subventions	- €
Reprise de la toiture et isolation des combles	7 533,60 €	Reste à charge communal	59 233,61 €
Remplacement des menuiseries extérieures et volets roulants	18 968,52 €	30% Fonds de concours Transition écologique CC Dombes	17 770,08 €
Eclairage LED	807,45 €	10% bonus Fonds de concours	5 923,36 €
		Total Fonds de concours Transition écologique CCD	23 693,44 €
Isolation des murs par l'intérieur	9 150,50 €		
Pompe à chaleur et VMC	11 773,54 €	Autofinancement	35 540,17 €
Assiette retenue	59 233,61 €	Total	59 233,61 €

Envoyé en préfecture le 04/03/2025

Reçu en préfecture le 04/03/2025

Publié le

ID : 001-210100459-20250221-2025002-DE

SLO

PRECISE que conformément aux dispositions de l'instruction budgétaire et comptable, le fonds de concours communautaire sera inscrit au **compte budgétaire 2131 en investissement** du Budget Principal de la commune de BIRIEUX,

AUTORISE à l'unanimité Monsieur le Maire à signer la convention entre la commune et la Communauté de Communes de la Dombes afin de préciser les modalités du fonds de concours.

La délibération est adoptée.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme au registre.

Le Maire, Cyril BAILLET



DEPARTEMENT DE L'AIN

ARRONDISSEMENT DE BOURG EN BRESSE

COMMUNE DE BIRIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNE DE BIRIEUX

Délibération N° 2025003

Nombre de Conseillers : 10

En exercice : 10

Présents : 6

Votants : 7

L'an deux mil vingt-cinq et le Vendredi 21 février à 20h33, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Cyril BAILLET, Maire.

Présents : M. BAILLET, M. BARNONCEL, M. PELLOUX-PRAYER, Mme MOREL, Mme GEORGES, Mr DULONG

Excusé : Mr GUETTY ; Mme GIBRAT (pouvoir M. PELLOUX-PRAYER)

Absent : M. THEVENARD, M. CALATAYUD

Secrétaire de séance : M. PELLOUX-PRAYER

OBJET : CAUE

Monsieur le maire rappelle que nous avons adhéré en 2024 au CAUE. Cet organisme a pour objectif de promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement dans le territoire départemental.

A ce titre, lorsqu'on adhère au CAUE, nous bénéficions de 3 jours de conseils gratuits. Il s'agit d'un « avant-projet ».

Le montant de la cotisation est de 30€ pour 2025.

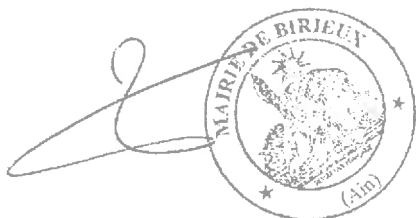
Le conseil décide à l'unanimité de renouveler l'adhésion au CAUE pour 2025.

La délibération est adoptée.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme au registre.

Le Maire, Cyril BAILLET



DEPARTEMENT DE L'AIN

ARRONDISSEMENT DE BOURG EN BRESSE

COMMUNE DE BIRIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNE DE BIRIEUX

Délibération N° 2025004

Nombre de Conseillers : 10

En exercice : 10

Présents : 6

Votants : 7

L'an deux mil vingt-cinq et le Vendredi 21 février à 20h33, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Cyril BAILLET, Maire.

Présents : M. BAILLET, M. BARNONCEL, M. PELLOUX-PRAYER, Mme MOREL, Mme GEORGES, Mr DULONG

Excusé : Mr GUETTY ; Mme GIBRAT (pouvoir M. PELLOUX-PRAYER)

Absent : M. THEVENARD, M. CALATAYUD

Secrétaire de séance : M. PELLOUX-PRAYER

OBJET : Réhabilitation d'un logement locatif : devis complémentaires

Suite à la décision de réhabilitation de l'appartement derrière la mairie, Monsieur le maire présente les devis complémentaires et demande à l'assemblée de valider ces devis :

PETETIN : devis travaux isolation : 588.69€TTC

GUILLEMIN : terrassement pour fuite d'eau : 1788.90€ttc

MENUISERIE RENOUD SARL : pose de volets roulants solaires : 5 178.25€ttc

A l'unanimité le Conseil Municipal valide les devis ci-dessus.

La délibération est adoptée.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme au registre.

Le Maire, Cyril BAILLET



DEPARTEMENT DE L'AIN

ARRONDISSEMENT DE BOURG EN BRESSE

COMMUNE DE BIRIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL DE LA COMMUNE DE BIRIEUX

Délibération N° 2025005

Nombre de Conseillers : 10 L'an deux mil vingt-cinq et le Vendredi 21 février à 20h33, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Cyril BAILLET, Maire.

En exercice : 10

Présents : 6

Présents : M. BAILLET, M. BARNONCEL, M. PELLOUX-PRAYER, Mme MOREL, Mme GEORGES, Mr DULONG

Votants : 7

Excusé : Mr GUETTY ; Mme GIBRAT (pouvoir M. PELLOUX-PRAYER)

Absent : M. THEVENARD, M. CALATAYUD

Secrétaire de séance : M. PELLOUX-PRAYER

OBJET : Convention Territoriale Globale (CTG) 2025-2029

Considérant La Convention Territoriale Globale (CTG) de partenariat qui vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants d'un territoire. Elle se concrétise par la signature d'un accord entre la Caf de l'Ain, la MSA, une commune ou une communauté de communes.

C'est une démarche qui vise à mettre les ressources de la Caf et la MSA, tant financières que d'ingénierie, au service d'un projet de territoire afin de délivrer une offre de services complète, innovante et de qualité aux familles.

Tous les champs d'intervention de la Caf peuvent être mobilisés : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, animation de la vie sociale, accès aux droits, logement, handicap etc. L'enjeu est de s'extraire des démarches par dispositif pour privilégier une approche transverse partant des besoins du territoire. Les Ctg constituent également le vecteur pour décliner à l'échelon infra-départemental les politiques publiques portées par la branche Famille. Elles s'articulent ainsi avec les schémas de programmation départementaux existants (Schéma départemental des services aux familles, Schéma départemental de l'animation de la vie sociale, Schéma d'accessibilité aux droits et aux services...).

La première signature de la CTG de la Dombes pour la période 2020-2024 a permis un accompagnement de nos partenaires institutionnels et le développement de projets en faveur des services aux habitants. Par la signature de cette convention de partenariat, nos partenaires institutionnels ont reconnu les compétences de la Communauté de Communes de la Dombes en matière de politique sociale, ainsi ils ont pu apporter un soutien en matière de développement de projet.

Vu le diagnostic social réalisé en 2024 permettant de mettre en lumière l'analyse globale du territoire, il convient de porter les enjeux suivants dans la convention cadre CTG 2025-2029 :

Familles :

- Développer le lien social et lutter contre l'isolement des parents
- Renforcer l'accès à l'information et la visibilité des ressources à destination des familles
- Développer les réponses en matière de soutien à la parentalité quel que soit l'âge des enfants

Petite Enfance :

- Maintenir l'offre d'accueil petite enfance et veiller à son équilibre
- Développer le lien social et lutter contre l'isolement des parents
- Renforcer l'accès à l'information et la visibilité des ressources à destination des familles

Enfance :

- Favoriser l'accès aux loisirs pour les enfants et développer l'offre à destination des adolescents
- Agir en prévention sur les conflits intrafamiliaux et les besoins éducatifs des enfants

Jeunesse :

- Optimiser les moyens humains à destination des jeunes
- Améliorer la connaissance des services existants par les jeunes et leur famille
- Développer les infrastructures de transport pour favoriser le recours aux services et la vie sur le territoire
- Favoriser l'ouverture des jeunes sur le monde

Séniors :

- Mieux repérer et accompagner les seniors isolés et fragiles au moment de l'apparition des premières difficultés
- Accompagner la mobilité à l'intérieur des villages et à l'échelle du territoire
- Favoriser le maintien à domicile en accompagnant les parcours résidentiels et en renforçant les capacités de prise en charge

Accès aux droits :

- Renforcer l'identification et la connaissance des services, approfondir la réflexion sur le « comment informer »
- Renforcer la mobilité et l'accès physique vers les lieux d'accès aux droits
- Inciter les habitants à oser faire le premier pas, favoriser l'intégration dans la vie associative et les lieux d'animation de la vie sociale
- Identifier les vulnérabilités et réduire les facteurs de non-recours aux droits

Considérant que la signature de la CTG par la Communauté de Communes permet une prise en compte globale des besoins du territoire en matière d'accompagnement de projet politique permettra un soutien financier des postes de chargées de coopération permettant d'assurer la coordination, l'ingénierie et la gouvernance de la politique sociale de la Communauté de Communes.

Considérant que la signature de la CTG par l'ensemble des communes de la Communauté de Communes de la Dombes permettra :

1. À toutes les communes de bénéficier :
 - D'un accompagnement en matière d'ingénierie sociale (aide à la stratégie, coordination, accompagnement méthodologique, etc.) dans le développement de projets à destination des habitants de sa commune dans tous les champs du domaine social
 - De l'accompagnement financier des partenaires institutionnels dans le cas de développement de projets ouvrant droits à un soutien financier sur la durée de la convention.
 - D'un soutien financier dans le cadre des actions et appel à projets de Grandir en Milieu Rural, dispositif porté par La MSA
 - D'une aide à l'investissement pour les communes qui portent un PEDT et un plan mercredi.
2. Aux Accueils Collectifs de Mineurs soutenus par une ou plusieurs communes et répondant au cadre réglementaire, de bénéficier d'un soutien financier de part de la Caisse d'allocations Familiales de l'Ain sous forme de Bonus de Territoire.

Après délibération, l'assemblée à l'unanimité :

- AUTORISE M. le Maire à signer la Convention Territoriale Globale pour la période 2025-2029,
- AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents financiers ou annexes à cette convention pour garantir la mise en œuvre de la Convention.

La délibération est adoptée.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme au registre.

Le Maire, Cyril BAILLET

